

APPEL À PROJETS 2022

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES & RÉSILIENCE ALIMENTAIRE



EN PARTENARIAT
AVEC



Fortes du succès du précédent appel à projet sur ce thème, les Fondations partenaires Léa Nature/Jardin BiO, abritée par la Fondation de France ainsi que la Fondation EKIBIO souhaitent renouveler leur soutien et accompagnement financier aux structures de la société civile qui s'engagent pour initier, accélérer et essaimer la Transition agro-écologique des territoires afin de garantir un système alimentaire durable, solidaire et résilient.

Le contexte actuel (crise sanitaire et conflits) met en lumière la vulnérabilité d'un système alimentaire mondialisé aux pratiques peu respectueuses du Vivant.

Les urgences climatiques et sociales nous imposent d'accélérer et de généraliser les Transitions agricoles et alimentaire grâce à des approches territoriales et coopératives entre les acteurs. Les citoyens et la société civile en sont souvent les instigateurs. Les collectivités locales sont invitées à orchestrer ces démarches par une approche systémique et multi-partenariale (via l'émergence de PAT : Plan Alimentaire de Territoire). La souveraineté alimentaire des territoires est un enjeu stratégique pour l'avenir et une alimentation saine et accessible devrait faire partie des Biens Communs à l'instar de l'Eau et de la Terre...



QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projet s'adresse à toute structure collective de droit français porteuse d'un projet en France et Outre-mer et éligible au mécénat, de type :

- Association Loi 1901, sans but lucratif et à gestion désintéressée
- Autres structures type « organisations collectives d'acteurs » pouvant prétendre au Mécénat et justifiant des critères suivants :

intérêt général

gestion désintéressée

sans but lucratif, et non concurrente au secteur marchand, exonérée des impôts

Les projets multi-acteurs (Ecosystèmes) impliquant les citoyens seront plébiscités.



LES AXES PRIORITAIRES

L'ANIMATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES (HORS ÉVÈNEMENTIEL) : agriculture biologique, agroécologique, permaculture, transformation locale, distribution en circuits courts... à l'exception des acteurs économiques (non éligibles au mécénat)

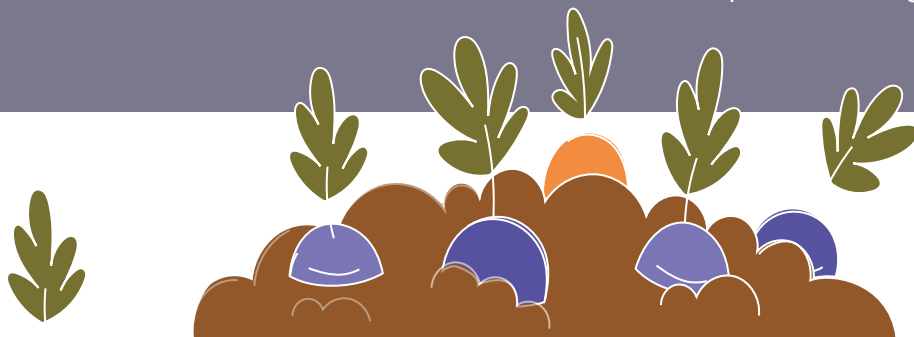
LES FORMATIONS INITIALES EN AGROÉCOLOGIE ET L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF À L'INSTALLATION

des professionnels (mise en place d'espaces test comprenant un accompagnement collectif, agriculture péri-urbaine pour la souveraineté alimentaire des citadins...)

L'expérimentation et la sensibilisation aux enjeux d'une ALIMENTATION VÉGÉTALISÉE

L'ÉMERGENCE DE TIERS-LIEUX NOURRICIERS

et/ ou l'innovation sociale et solidaire en matière de production agricole





CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être soutenus, les projets devront répondre à **l'ensemble des critères suivants** :

- intégrer la production agricole en agro-écologie (professionnelle ou amateur)
- s'inscrire dans un territoire dont sont explicités les enjeux en matière d'environnement, d'agriculture et d'alimentation
- présenter l'écosystème des acteurs concernés, leur implication et leurs publics, ainsi que les leviers de changement identifiés
- comporter un axe d'expérimentation important, éventuellement complété par une évaluation de l'impact des actions menées et de leur durabilité (environnementale, économique et sociale)
- inclure un volet diffusion et valorisation des résultats (supports diffusables pour essayer)

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel
- les projets portés sur la protection ou la conservation du patrimoine végétal ou animal*
- les projets de jardin partagés de production individuelle, de tourisme « pleine nature »*
- les projets d'animation cuisine et transformation déconnectés de la production agricole
- les épiceries solidaires et plateforme de distribution alimentaire
- les projets de sensibilisation ponctuelle (films, expositions, festivals, autres évènements...)*
- le plaidoyer*
- la Recherche*
- la gouvernance des PAT
- les organisations syndicales et professionnelles
- les actions concernant le Foncier agricole*
l'agriculture urbaine hors sol

QUI PEUT RÉPONDRE ?

Le soutien de la Fondation Léa Nature/Jardin bio est apporté sous forme d'une subvention annuelle pour des actions se déroulant jusqu'au **30 juin 2023**.

La subvention peut **couvrir jusqu'à 40 % du budget total du projet**. Ce dernier doit être cofinancé par d'autres financeurs ou par un apport en fonds propres. Le financement de projet peut varier de **2 000 € à 10 000 €**.

Une nouvelle dotation pourra être sollicitée, sur le même projet, les deux années suivantes (soit un financement triannuel) sous réserve de présentation d'un bilan satisfaisant à l'issue de la 1ère année. Ces demandes et leur montant seront soumis à une nouvelle commission d'attribution.



*NB : Certains domaines exclus de cet appel à projet peuvent être financés avec d'autres dotations de philanthropie environnementale (cf site)

CALENDRIER

6 AVRIL 2022 :
ouverture et diffusion de l'appel à projets, pré-sélection sur demande en ligne du dossier

30 JUIN 2022 :
clôture réception des dossiers complets

ÉTÉ 2022 :
instruction en jury

FIN OCTOBRE 2022 :
commission d'attribution des fonds